



ÉTABLISSEMENT  
EN GESTION DIRECTE



**aefe**  
Agence pour  
l'enseignement français  
à l'étranger

## Procès-verbal de la réunion du conseil d'établissement du 18/03/2024

**Membres présents** : voir feuille d'émarginement

**Membres invités** : voir feuille d'émarginement

**Membres excusés** : voir feuille d'émarginement

Le secrétariat est assuré par Mme Alric, représentante de l'administration et le secrétariat adjoint par Mme Dresscher, représentante des enseignants du 2<sup>nd</sup> degré

Le quorum étant atteint avec 19 membres avec voix délibératives, la séance est ouverte à 17h45.

La proviseure remercie les membres élus et invités d'être présents ou en distanciel à ce deuxième conseil d'établissement.

Déclaration liminaire APE : document joint en annexe au PV.

### **1. Approbation du procès-verbal du conseil d'établissement du 16 novembre 2023 et approbation de l'ordre du jour du conseil d'établissement du 18 mars 2024 :**

Vote : pour à l'unanimité

La proviseure soumet à l'approbation l'ordre du jour avec les questions diverses des représentants des enseignants (1 au primaire et 2 au secondaire), représentants des parents d'élèves (4), élèves (4), personnels administratifs (0).

1. Approbation du procès-verbal du conseil d'établissement du 16/11/2023 et approbation de l'ordre du jour du conseil d'établissement du 18/03/2024
2. Compte rendu des conseils d'école, du conseil pédagogique et du conseil du second degré
3. Calendrier scolaire 2024-2025
4. Compte financier 2023
5. Voyages
6. Questions diverses

Vote : pour à l'unanimité

Ordre du jour approuvé mais ordre modifié pour permettre à l'agent comptable M. Dalle d'être libéré.



## **2. Compte rendu des conseils d'école et du conseil pédagogique et conseil du second degré :**

### Le conseil d'école d'Amsterdam du 15 février 2024 :

Présentation du calendrier scolaire 2024-2025.

Programmation d'une réunion de présentation des procédures d'inscriptions et réinscriptions pour la SIA.

Bilan des portes-ouvertes du 10 février 2024 : 43 personnes étaient inscrites ce qui représentait 23 familles : en majorité présentes pour une inscription en maternelle pour la rentrée 2024 ou 2025. Participation des personnels et des élèves pour l'accueil.

Présentation des différentes actions du projet d'établissement, culturelles, citoyennes, sportives, liées aux sciences ou au développement durable réalisées et à venir comme le projet « climat scolaire » avec les maisons et les ateliers CPS, la préparation de la SOP (semaine olympique paralympique) ...

### Le conseil d'école de la Haye du 17 février 2024 :

Bilan portes ouvertes du 10 février 2024.

Procédures pour exprimer les choix linguistiques ; certification DELFprim ; point sur les travaux ; sécurité aux abords de l'école, présentation des projets comme le concours des petits champions de la lecture, voyage scolaire.

### Le conseil pédagogique du 12 février 2024 et le conseil du second degré du 4 mars 2024 :

Le calendrier des examens a été communiqué début mars aux élèves et aux familles et concernent les classes à examen (3<sup>ème</sup>, premières et terminales).

Le calendrier de fin d'année : les conseils de classe du second semestre : entre fin mai et mi-juin suivant les classes. Mise en place d'une séquence d'observation en milieu professionnel pour les élèves de seconde de deux semaines du 17 au 28 juin 2024.

L'usage du téléphone portable : Il s'agit de contrôler l'usage du téléphone dans le lycée en établissant une différence entre les collégiens et les lycéens.

Expérimentation faite : interdiction pour tous les collégiens et tolérance pour les lycéens uniquement pendant la pause méridienne de 13h30 à 14h30. Le téléphone est systématiquement confisqué et remis en fin de journée. Plusieurs confiscations entraînent une retenue.

Expérimentation concluante : la règle est claire et adaptée. Elle est globalement respectée.

Il est à noter que les lycéens utilisent leur téléphone ou leur ordinateur pour travailler lorsqu'ils sont en autonomie à la cafétéria. Il semble pertinent d'élargir l'usage du téléphone à des fins de travail à la cafétéria lors des temps libres en plus de la pause méridienne.

Proposition de modification du règlement intérieur à la rentrée scolaire.



### Préparation de rentrée :

	6 <sup>ème</sup>	5 <sup>ème</sup>	4 <sup>ème</sup>	3 <sup>ème</sup>	2 <sup>nde</sup>	1 <sup>ère</sup>	Term	Total
2023-2024	73	67	71	77	83	73	78	522
Prévision rentrée 2024	55	75	70	73	79	82	76	510

55 élèves sont prévus en 6e en septembre 2024 : 3 classes seront conservées sur ce niveau en réduisant le nombre de groupes en langue, SVT, PC. En fonction de l'évolution des effectifs, il pourra être envisagée la fermeture d'une classe. Les groupes de niveaux ne seront sans doute pas mis en place en 6e et 5e.

Les aménagements extérieurs : Un rond-point va être réalisé aux abords du lycée. Les travaux vont débuter le 15 juillet et a minima jusqu'au 13 octobre pour les abords du lycée, et jusqu'en février prochain pour la globalité de ce dernier. La mairie voulait empiéter sur une partie du parvis qui appartient à l'établissement. La ligne de tramway va être coupée, tout comme les bus pendant la période des travaux.

### **3. Calendrier scolaire 2024-2025 :**

La circulaire n°0047 du 16 octobre 2023 précise les modalités d'élaboration des calendriers scolaires dans les établissements à l'étranger.

La concertation doit s'opérer en amont avec tous les membres de la communauté éducative.

Cette proposition de calendrier doit être soumise au vote du conseil d'établissement et transmise pour validation au mois de mars à l'Agence : l'IEN de la zone assure le premier niveau de la chaîne de validation, suivi par le poste diplomatique et par la DEOF.

Tous les établissements scolaires homologués d'un même pays s'efforcent de déterminer un ensemble de 6 à 8 semaines communes travaillées notamment pour faciliter l'organisation de la formation régionale des personnels.

Depuis l'année dernière, la concertation avec l'IFS d'Amsterdam s'effectue sous l'égide de l'Ambassade. Les deux établissements s'accordent dans un premier temps sur un calendrier commun qui est ensuite communiqué aux membres élus du conseil d'établissement. Chaque collège peut exprimer son point de vue. Au terme de la réunion de concertation qui s'est tenue le 30 janvier 2024, présidée par Monsieur David Behar (conseiller de coopération et d'action culturelle), chacun a pu s'exprimer.

Le calendrier validé par l'ambassade a été transmis aux membres du conseil.

Avant de passer au vote.

Question représentants des enseignants du 1<sup>er</sup> degré : suite à la consultation sur le calendrier scolaire, les enseignants du 1er degré aimeraient ouvrir le débat pour les années à venir sur la possibilité d'une fin des cours la première semaine de juillet (comme en France ou comme à Londres au lycée Charles de Gaulle par exemple) et non le dernier jour de juin comme c'est le cas actuellement.

En effet, travailler 36 semaines entières (comme préconisé par l'AEFE, cf. circulaire n°1042 du 18 octobre 2022)



ÉTABLISSEMENT  
EN GESTION DIRECTE



**aefe**  
Agence pour  
l'enseignement français  
à l'étranger

permettrait de mieux répartir l'année scolaire (avec notamment un ou deux jours de vacances supplémentaires pour Noël par exemple, pour permettre aux élèves vivant loin de rejoindre leur famille pour les fêtes, ou encore en vaquant pour des jours fériés français comme le 11 novembre ou le 8 mai).

Réponse : cette demande concernant les années à venir, il est proposé de reformuler cette demande lors de la future élaboration du calendrier scolaire 2025-2026.

Question des parents (APE, Mme Lacombe) : les parents ont une demande à peu près similaire. Quand on en parle sur le moment on nous dit que ce n'est pas possible car il y a une convention qui fait que par exemple pour le « Prinsjesdag », ce n'est pas possible, on a l'impression qu'il faut anticiper la question pour qu'au moment où on en parle, au moment de l'élaboration, cela puisse se faire donc qu'elles sont les démarches à faire en amont pour que cela puisse être vraiment effectué le jour de la discussion du calendrier scolaire ?

Réponse (Proviseure) : chaque collège est destinataire de la proposition de calendrier et il fait remonter ses observations qui peuvent être ou pas rediscutées lors de la réunion de concertation. Donc ce n'est pas parce qu'on a formulé un désir que pour autant il est validé. Les enseignants du 1<sup>er</sup> degré peuvent exprimer un souhait, les enseignants du 2<sup>d</sup> degré, les personnels administratifs peuvent exprimer d'autres propositions : parfois c'est contradictoire et donc ce n'est pas parce qu'on a exprimé un point de vue que forcément il est pris en compte. Par ailleurs, il s'agit aussi de prendre en compte l'autre lycée d'Amsterdam.

Exprimer un point de vue comme vous l'avez fait, ne veut pas dire pour autant qu'il est validé.

L'arbitrage est effectué par le conseiller de coopération culturelle qui préside cette réunion commune de concertation.

Représentants des enseignants du 1<sup>er</sup> degré (Mme Oboussier) : le but de la question c'est justement de faire mûrir un peu la réflexion de tous les acteurs.

Réponse (Proviseure) : pour avoir élaboré un certain nombre de calendriers scolaires, l'exercice est très difficile parce que chacun a ses propres intérêts parfois ils sont très individualistes, très catégoriels et parfois les raisons invoquées ne sont pas forcément les meilleures. L'exercice est compliqué, et il faut bien qu'il y ait un arbitrage.

Vote pour : 19

Vote contre : 0

Vote abstention : 0

#### **4. Compte financier 2023 :**

Contexte 2023 :

Recul de l'inflation qui reste cependant à un niveau inhabituel pour le pays (+ 4,1% en 2023 après 11,6% en 2022)

Guerre en Ukraine et crise énergétique

Stagnation des effectifs

Points saillants de l'exécution budgétaire 2023 :

Des dépenses de fonctionnement contenues au niveau de l'inflation tant sur la Masse Salariale (+4,1%) qu'hors masse salariale (+4%)

Une politique d'investissement réduite à l'essentiel



ÉTABLISSEMENT  
EN GESTION DIRECTE



**aefe**  
Agence pour  
l'enseignement français  
à l'étranger

Des recettes budgétaires en baisse par rapport à 2022 suite à la mise en place de la facturation cette année-là.

L'économie libérale des Pays-Bas crée un contexte concurrentiel toujours aussi compliqué : plein emploi et pénurie de main d'œuvre, loyers élevés, coûts de l'énergie, des matières premières, de tous les produits et services en général faute de régulation étatique d'ampleur.

Dans ce contexte les écoles internationales du pays connaissent une relative stagnation qui traduit une hausse sensible des effectifs du secondaire compensée par une baisse du primaire.

Ainsi sur la région de La Haye, une étude chiffre les effectifs globaux de 12 établissements dont le nôtre à 9918 en 2023, 9760 en 2022 contre 9501 en 2021, 9624 en 2020 et 9734 en 2019. Concernant notre EGD plus précisément, la baisse des effectifs du primaire de La Haye semble s'atténuer mais nous n'avons pas retrouvé les effectifs perdus dans les années 2019 et 2020 (perte de près d'1/6ème de nos effectifs du primaire de La Haye entre les 498 de la rentrée 2018 et les 420 de la rentrée 2021). Les effectifs se stabilisent autour de 1100 élèves.

- I. Exécution budgétaire 2023 (rapport de gestion)
  - a. Recettes budgétaires

Le taux de réalisation atteint 101%, ce qui souligne la qualité de la prévision (inchangée depuis le budget initial 2023) et concrétise la sincérité de l'exercice budgétaire.

Nous saisissons l'occasion pour remercier la fondation des parents du lycée pour sa généreuse contribution de 35 100€ qui a permis de mener à bien diverses actions pédagogiques en 2022/2023 : Momo & Lolotte (2000€), Cirque (6350€), Eco école (6000€), Rencontres autour du livre (8000€), AP théâtre secondaire (5000€), EMI (500€), Arts dans la ville (500€), Secourisme (3750€), Qualinclus (1500€), Comédie musicale (1500€). Nous en profitons pour formuler l'espoir que la fondation soutienne encore en 2023/2024 les nombreuses actions de l'établissement.

Effet prix : Les tarifs ont augmenté de 5% à la rentrée 2023

Effet volume : - 8 élèves au global. Les effectifs ont évolué comme suit entre les rentrées 2022/2023 et 2023/2024 :

- perte de 14 élèves sur le primaire d'Amsterdam
- gain de 7 élèves sur le primaire de La Haye
- perte de 2 élèves au collège de La Haye
- gain de 1 élève au lycée de La Haye

La baisse de recettes de 2023 par rapport à 2022 s'explique par l'encaissement de 1M€ de produits constatés d'avance acquis grâce à la facturation annuelle lancée à la rentrée 2022.



ÉTABLISSEMENT  
EN GESTION DIRECTE



**aefe**  
Agence pour  
l'enseignement français  
à l'étranger

## b. Dépenses budgétaires

### Personnel

Au registre des mesures ayant une incidence sur le recrutement, on rappelle qu'une classe a été fermée au primaire de La Haye pour acter l'érosion continue des effectifs (depuis le pic de 2018/19) et un poste de PDL a donc été supprimé. Une classe supplémentaire de 2<sup>de</sup> avait été ouverte à la rentrée 2023 pour un cylindrage à 3 classes par niveau sur tout le secondaire de La Haye.

En matière de revalorisation de la masse salariale, le compte financier enregistre les effets de l'augmentation de 2% des grilles qui a été actée en 2023 après deux années de gel. Compte tenu de tarifs de scolarité, déjà élevés, restés inchangés pour limiter l'érosion des effectifs, il n'a pas pu être fait davantage pour compenser l'inflation vertigineuse de 2022.

Le glissement vieillesse technicité (GVT) est constaté à hauteur de 2%

Les effets de l'augmentation des grilles de 2% effective au 1<sup>er</sup> janvier 2023 et du GVT expliquent les 4% d'augmentation de la Masse Salariale des Personnels de Droit Local.

Les heures supplémentaires servies au personnel de droit local restent contenues avec un montant légèrement inférieur à 20k€ (73% personnel enseignant, 17% admin, 10% pers de service).

### Fonctionnement

Les autorisations d'engagement n'ont été consommées qu'à hauteur de 79,7%. Le renouvellement du marché de gardiennage avait en effet été anticipé pour 2 années fermes alors qu'il a été annualisé en définitive. Les crédits de paiement ont été consommés à près de 90% (89,2%).

Comme annoncé en préambule, les 2 157 672€ de CP consommés en 2023 représentent 4% d'augmentation avec les 2 075 012€ consommés en 2022.

### Investissement

Pour mémoire en 2022, 690 724€ de crédits de paiement avaient été consommés en investissement.

En 2023, le montant a donc été divisé par 3 (256k€) et se ventile entre:

- Travaux et gros entretien immobilier : 38k€ comprenant la création d'une canalisation pour dévier les évacuations de l'entrée primaire qui ne fonctionnaient pas et occasionnaient des inondations, l'isolation phonique du bureau de la psychologue, l'installation d'une pompe pour les eaux usées de la salle des professeurs, le remplacement du système de communication des 2 ascenseurs
- Travaux de sécurisation : 52k€ comprenant la remise aux normes de l'éclairage de sécurité, la création d'une rambarde esthétique pour sécuriser l'escalier d'accès au théâtre et prévenir les chutes, la pose de groom électrique...
- Autres investissements (non immobilier) : 165k€ comprenant du mobilier administratif et pédagogique (armoires archives et local serveurs, mobilier de classe et de BCD, pose d'éclairages extérieurs entrée primaire, de rideaux dans la salle de motricité à Amsterdam), du matériel informatique (switchs, écrans tactiles, ordinateurs, un set de visioconférence, tablettes, petites imprimantes, installations téléphoniques), l'achat de matériel pédagogique (four à poteries, matériel de secourisme pour les formations, 2 tables de ping pong et 2 babyfoot pour la cour du primaire, des tapis de gymnastique, une sono portable...)



ÉTABLISSEMENT  
EN GESTION DIRECTE



**aefe**

Agence pour  
l'enseignement français  
à l'étranger

## II. Compte financier 2023 (rapport du comptable)

### a. Contexte

- Le compte financier, un document normé cadré par le décret 2012-1246 dit GBCP.
- Stabilisation du taux d'inflation.
- Confirmation des conclusions du COFI22.

La société ELAP, fournisseur du Système d'Information Budgétaire et Comptable (SIBC) ELAP Finance utilisée par l'Agence, a fait l'objet d'un incident de cybersécurité le dimanche 5 novembre. Cette attaque a conduit au verrouillage de la grande majorité des fichiers présents sur le serveur de pièces jointes, rendant l'application indisponible entre le 5 et le 15 novembre.

Les conclusions formulées en fin d'exercice 2022 (perte d'autonomie) et les conséquences prévisibles sur l'exercice 2023 (tension de la trésorerie) se sont vérifiées. La demande de report du reversement de la PRR, acceptée par l'Agent-Comptable Principal de l'AEFE, a permis de préserver un niveau suffisant de trésorerie en juillet et août (notamment pour couvrir les décaissements de la masse salariale) et de n'en provoquer le virement qu'après les premiers encaissements des DC du T1 de l'année scolaire 23/24.

L'autonomie financière, fragilisée, n'autorise plus que des investissements, limités, sur fonds propres (-50% entre 2022 et 2023).

Les flux internes ont été réintégrés dans les indicateurs pour une analyse à périmètre constant.

FLUX FINANCIERS INTERNES SORTANTS		FLUX FINANCIERS INTERNES ENTRANTS	
	Montant	Montant	
44174 - AEFE Bourses scolaires	-	14.340,00	44174 - AEFE Bourses scolaires
54111 - PRR	1.687.402,46	-	54111 - PRR
54112 - PFC	521.390,10	-	54112 - PFC
54113 - INDEMNITES ACCESSOIRES (HS/HSA/ISAE)	93.905,93	-	54113 - INDEMNITES ACCESSOIRES (HS/HSA/ISAE)
54114 - INDEMNITES DE JURY D'EXAMEN (IJE)	-	-	54114 - INDEMNITES DE JURY D'EXAMEN (IJE)
54115 - PARTICIPATION PROJETS IMMOBILIERS	-	-	54115 - PARTICIPATION PROJETS IMMOBILIERS
54116 - DEMAT DES EXAMENS	-	-	54116 - DEMAT DES EXAMENS
54117 - AUTRES PARTICIPATIONS	-	-	54117 - AUTRES PARTICIPATIONS
54121 - BUREAU DES IEN	-	-	54121 - BUREAU DES IEN
54122 - DECHARGES SYNDICALES	-	-	54122 - DECHARGES SYNDICALES
54123 - DECONCENTRATION DES VOYAGES	-	-	54123 - DECONCENTRATION DES VOYAGES
54124 - SUBV FONCT FRANCO ALLEMANDE	-	-	54124 - SUBV FONCT FRANCO ALLEMANDE
54125 - FINANCEMENT IMMO	-	-	54125 - FINANCEMENT IMMO
54126 - AUTRES FINANCEMENTS EGD	-	-	54126 - AUTRES FINANCEMENTS EGD
54127 - FINANCEMENTS IRF	-	-	54127 - FINANCEMENTS IRF
54131 - IRF - PARTICIPATIONS EGD	56.024,04	-	54131 - IRF - PARTICIPATIONS EGD
54132 - AUTRES FLUX INTER EGD	3.760,11	-	54132 - AUTRES FLUX INTER EGD
<b>SOUS TOTAL FLUX INTERNES EN DECAISSEMENT</b>	<b>2.362.482,64</b>	<b>14.340,00</b>	<b>SOUS TOTAL FLUX INTERNE EN ENCAISSEMENT</b>



ÉTABLISSEMENT  
EN GESTION DIRECTE



**aefe**  
Agence pour  
l'enseignement français  
à l'étranger

La réalisation des flux internes correspond aux prévisions du BR2 déduction faite des bourses qui ne sont intégrées que pour le différentiel de trésorerie non décaissée. La PRR était surévaluée car elle n'était pas ajustée à la baisse continue du nombre de postes.

#### b. Le compte de résultat

L'exercice 2023 se clôture sur un résultat net négatif de -416 384€ en diminution (-43k€) après un exercice 2022 déjà en déficit de 373 544€.

Les produits de l'exercice 2023 s'établissent à 9 647 920€. Déduction faite des « reprise sur provisions » (150 000€), les recettes de fonctionnement s'élève à 9 497 920€ en hausse de +2% (soit 219 642€) par rapport à 2022 ; hausse principalement due à l'augmentation des frais de scolarité au 1/09/2023 (les effectifs étant stables).

Par l'application des nouvelles modalités comptables des « flux internes », les « bourses » ne sont plus constatées (depuis le 01/01/2021) dans l'exécution budgétaire et n'apparaissent donc plus dans le compte de résultat. Le versement de cette aide sociale est désormais tracé dans le compte 44174 pour près de 144 715€ (affectés aux FS 2023).

Parmi les autres produits de gestion courantes figurent :

La caisse de solidarité pour 1 338€,

Dons et legs pour 775€.

Le don de la fondation, en cours de validation (35 100€), n'a pas fait l'objet d'un TR en 2023.

Les charges de fonctionnement sont constituées :

Des charges de personnel, en nette augmentation (+225 578€) suite à la ré indexation salariale de janvier 2023, qui constituent le 1er poste de dépense du Lycée à hauteur de 66% du total (hors amortissements des biens immobilisés),

Des approvisionnements, prestations de service et réalisation de travaux, en hausse de 84 078€, à hauteur de 34%.

#### c. Le bilan

L'actif brut immobilisé (le patrimoine) du lycée Vincent VAN GOGH au 31/12/2023 s'établit à 7 035 970€.

Au cours de l'exercice 2023, les immobilisations brutes ont varié de 14 532€ sous l'effet :

des acquisitions de l'exercice (268 548€),

et des sorties d'actif (253 244€ + 772€ D&C).

Un inventaire physique de tous les biens relevant du service informatique de l'établissement a été réalisé en août 2023 et provoqué la demande de sortie d'inventaire validée par le CA de l'agence en novembre 2023.

Une erreur de 0.20€ pointée sur le solde c/281847 devra faire l'objet d'une régularisation sur l'exercice 2024.

Le total des créances s'établit 871 701€ en très nette augmentation de 333 397€ par rapport à 2022.

Les créances sur des entités publiques (-5 480€) représentent le trop-perçu sur les « aides à la scolarité » constituées par les « bourses ».



ÉTABLISSEMENT  
EN GESTION DIRECTE



**aefe**  
Agence pour  
l'enseignement français  
à l'étranger

Les créances « clients et comptes rattachés » concernent des créances à recouvrer auprès des familles au titre des droits de scolarité et autres prestations facturées (droits d'inscription, d'examen, garde, ...) et s'élèvent en fin d'exercice à la somme de 812 136€ soit une nette augmentation de 327 317€.

Ce niveau, assez haut, s'explique par l'émission de factures annuelles (et du titre de recette correspondant) dont le recouvrement est mensualisé. Rapproché et atténué du niveau des produits constatés d'avance (cf. dettes non financières ci-dessous), cet indicateur devient très satisfaisant. Au sein des services financiers, le recouvrement est dynamique et fluide.

Hors créances contentieuses, toutes les créances à recouvrer sont inférieures à 1 an. Le taux de recouvrement en fin d'exercice s'élève à 85.87%.

Les créances contentieuses ont été intégralement apurées au cours de l'exercice 2022.

Les créances sur les autres débiteurs (30 516€) rassemblent : les locations diverses, les prélèvements, les reversements attendus de l'IRF.

Le montant total de la classe 5 (comptes courants + caisse) à la fin de l'année 2023 est de 2 557 630€ (corrigé des flux internes cf. supra), stable par rapport à 2022 (-20k€).

Corrigé des flux internes (cf. paragraphe « compte de résultat ») le résultat s'élève à -416 384€.

Les provisions pour risques constituées sur les exercices antérieurs ont été intégralement reprises car insuffisamment fondées (demande des services centraux).

Les dettes fournisseurs sont composées essentiellement des livraisons de marchandises et/ou prestations de services réalisées mais non facturées (29 535€).

Les dettes fiscales et sociales sont constituées de la masse salariale constatée mais non décaissée.

Les autres dettes non financières se décomposent en :

Avance sur subvention ERASMUS (96 000€),

Don de la fondation en cours de validation (35 100€),

Caisse de solidarité pour 8 335€ (stable par rapport à 2022),

Avances reçues des familles (35 500€).

Les produits constatés concernent les frais de scolarité facturés à l'année scolaire pour 1 884 592€ en très nette augmentation (près de 600k€).

Les frais de scolarité facturés en totalité dès le T1 de l'année scolaire 2023/2024 provoquent un apport considérable en trésorerie (+640k€ comparé 2022) soit un total de 2 116k€ en fin d'exercice.

#### d. Situation financière

La gestion 2023 dégage une capacité d'autofinancement de -93 083€ en diminution pour le troisième exercice consécutif, de 188 775€.

La CAF / IAF du dernier exercice, corrigée des investissements financés sur fonds propres, génère une variation du fonds de roulement négative.

Sur son autonomie financière, l'établissement finance :

Son exploitation à hauteur de 93 083€,

Ses investissements à hauteur de 255 187€.



ÉTABLISSEMENT  
EN GESTION DIRECTE



**aefe**  
Agence pour  
l'enseignement français  
à l'étranger

### Le besoin en fonds de roulement

A la lecture de l'évolution de cet indicateur, il apparaît qu'il « change de sens » en 2020 et devient négatif. Le besoin devient donc un excédent de trésorerie d'exploitation provoqué principalement par un recouvrement rapide des créances et par les dettes non financières (cf supra) à régler.

Cet excédent de financement d'exploitation est largement généré par l'émission (croissante) des factures annuelles de frais scolaires et par leur recouvrement dans le T1 de l'année scolaire (1 269k€).

Sans cette augmentation de l'excédent de financement d'exploitation, la trésorerie aurait très nettement baissé.

Question des parents (APE, Mme Lacombe) : Quelles sont les raisons de la baisse actuelle du fonds de roulement sachant que pour celle de 2018 il y avait des raisons particulières et notamment le remboursement de l'emprunt immobilier ?

Réponse (DAF) : Nous avons eu un effet sur la masse salariale qui était importante qui a été constatée sur 12 mois. Quand vous délibérez sur une augmentation des frais de scolarité, en fait l'impact en comptabilité ne se constate qu'au 1<sup>er</sup> septembre de l'année qui suit. Donc cet effet accordéon joue sur le résultat. L'an prochain on devrait retrouver une certaine stabilité et même se rapprocher du résultat de 2019.

Question des parents (APE, Mme Lacombe) : ce que j'entendais par là c'est qu'en 2018 il y avait une raison précise alors que là c'est plus mécanique, lié à des raisons de contexte.

Réponse DAF : oui il y a un effet conjoncturel évident, d'abord l'évolution de la masse salariale mais également une inflation galopante sur les Pays-Bas avec parfois des difficultés d'approvisionnement. Les conséquences de l'économie mondiale ont impacté les Pays-Bas comme les autres pays. Je suis comptable également en Belgique dans un contexte un peu différent, on a constaté également l'inflation des coûts bien supérieurs à ceux qu'on pouvait envisager à l'époque et ceux qu'on pouvait mettre au budget même avec une prévision.

### La Trésorerie

Le solde des comptes de disponibilité est détenu :

à hauteur de 128 585.72€ à la Société Générale,

à hauteur de 2 427 603.05€ au Trésor Public,

à hauteur de 1 004.01€ à la caisse.

La trésorerie de l'établissement se stabilise autour de 2.5M€ en fin d'exercice (comme en 2021 et 2022) et représente 95 jours de fonctionnement (sans changement).

Cependant, la trésorerie est constituée à plus de 1.2M€ de l'encaissement des factures annuelles sur le T1. Cet apport n'est pas forcément acquis sur les prochains exercices. L'origine dominante de la trésorerie en fin d'exercice provient des Excédents de Financement d'Exploitation (53% cf. ci-dessous).

L'Agent-Comptable Principal sera saisi par l'Agent-Comptable Secondaire d'une nouvelle demande de report de la seconde échéance de PRR (de près de 700k€) pour soulager la trésorerie d'Août et septembre 2024.



ÉTABLISSEMENT  
EN GESTION DIRECTE



**aefe**  
Agence pour  
l'enseignement français  
à l'étranger

## Conclusions

### Agent Comptable Secondaire (M. Dalle) :

L'exercice 2023 se clôture sur une très nette baisse du fonds de roulement, pour la troisième année consécutive, après financement des investissements (250k€) mais aussi après couverture de l'exploitation pour près de 100k€.

La prévision budgétaire 2024 a été construite sur une ré indexation des salaires de 4% dès le 1/01 et une augmentation des frais scolaires de 6% au 1/09. Cette désynchronisation, dans un contexte d'effectifs stabilisés, devrait consommer le fonds de roulement, pour une année supplémentaire. Le retour à l'équilibre voire à une amélioration de la CAF n'est pas attendu avant la clôture de l'exercice 2025.

La trésorerie constatée sur les deux dernières fins d'exercice, soutenue par les avances de trésorerie provoquées par la facturation annuelle et protégée par le report de versement de la PRR, permet d'envisager sereinement cette trajectoire de retour à court terme à l'équilibre.

### Secrétaire Général (M. Cheikh) :

Le contexte économique reste difficile et si la trésorerie se maintient, c'est donc seulement grâce à une politique de facturation volontariste et efficace qui permet d'engranger une part des recettes de l'année scolaire 2023/2024 en 2023. Elle doit donc se poursuivre avec le même succès et la même assiette d'effectifs pour ne pas mettre en danger l'établissement.

L'équation du financement de réels investissements reste de ce fait à trouver. La faute à des recettes plafonnées en raison de leur niveau déjà élevé et de la concurrence importante d'une part, et à des charges croissantes incompressibles d'autre part. La logique de maîtrise des dépenses a atteint ses limites dans le contexte local où l'inflation et les loyers croissent parfois plus pour l'EGD que les chiffres officiels ne le laisseraient penser. L'évolution de la masse salariale s'en ressent particulièrement. Elle a crû de 1,4M€ (soit 40,4%) pour les personnels de droit local par rapport au compte financier 2015 alors que dans le même temps la PRR + HS a progressé de 10% pour les résidents ... malgré une baisse d'effectifs de 18%. La direction de l'établissement a renouvelé dans son rapport sur le compte financier la demande à l'Agence de révision du taux de PRR déjà formulée en conclusion du compte financier 2022.

Question des parents (APE, Mme Lacombe) : au vu de tous ces éléments, sachant que les 2 prochaines années vont être difficiles, est-ce que l'AEFE va réduire son taux de prélèvement, est-ce qu'il va y avoir des recommandations de faites pour inciter l'AEFE à réduire ses prélèvements ?

Réponse (Provisure) : la demande a été formulée auprès de l'AEFE, c'est la 2<sup>ème</sup> année que l'on attire l'attention de l'agence sur cet aspect-là.

Question des parents (APE, M. Remy) : l'APE a écrit un courrier à la direction de l'AEFE dans ce sens et que nous n'avons pas eu de réponse. Est-ce qu'il y a une recommandation de l'AEFE par rapport au fonds de roulement, est-ce qu'il y a des limites ?

Réponse DAF : on s'intéresse plus, maintenant, à notre capacité à la solidité de notre trésorerie pour assumer quel que soit le flux des décaissements que ce soit dans le budget ou hors budget, il faut que notre trésorerie soit en capacité de supporter au moins 2 mois de paie devant soi. C'est un indicateur qui permet de se positionner.

Sachant que les sommes à décaisser pour 1 mois de paie (masse salariale tout confondu avec les impôts) est de 400 000 euros. Notre fond de roulement ou en tout cas notre trésorerie ne doit jamais être en dessous de



ÉTABLISSEMENT  
EN GESTION DIRECTE



**aefe**  
Agence pour  
l'enseignement français  
à l'étranger

800 000 euros en fin d'exercice sachant que la fin de l'exercice n'est pas la meilleure photo. Si notre exercice se terminait au 31 août on aurait une situation de trésorerie bien plus dégradée puisqu'on se retrouverait à avoir consommé tous les encaissements des frais scolaires de l'année. Alors qu'au 31/12 elle est quand même conséquente mais bien au-dessus de ces 800 000 euros. Moi je préfère la surveiller sur un plan de trésorerie pour voir où est-ce qu'elle se situe. C'est ce qui nous a permis l'an dernier d'argumenter une demande de report de ces prélèvements-là qui normalement ont lieu en juin, on a demandé le report en octobre, ce qui a suspendu cet impact en trésorerie de 4 ou 5 mois, ce qui nous a permis d'attendre les nouveaux encaissements. Ces 800 000 euros sont un indicateur mais c'est le plan de trésorerie qui est le plus efficace, il démontre que la situation doit être surveillée particulièrement en juin, juillet, août et septembre et encore plus en juillet et août puisqu'on va faire 2 mois de paies sans constater une seule recette et pratiquement sans constater aucun encaissement. En juillet et août on ne fait que du décaissement.

Avis formé par un vote

Vote pour : 19

Vote contre : 0

Vote abstention : 0

Parents (APE, Mme Lacombe) : elle tient à remercier Messieurs Dalle et Cheikh pour la clarté de leurs propos et aussi la lisibilité des informations.

## **5. Voyages :**

L'actualisation de la programmation des voyages est l'occasion de remercier tous les collègues qui contribuent à leur réalisation et d'en préciser un peu le cadre. Nous rappelons à cet effet que la présentation des nouveaux voyages est circonscrite à un seul conseil d'établissement, le 1er de l'année scolaire à savoir celui de novembre. Pour permettre la tenue de voyages en début d'année scolaire, nous avons été amenés à en présenter au dernier CE, celui de juin, pour l'année suivante. Il serait donc pertinent de réfléchir à regrouper en juin la présentation de l'intégralité des voyages.

A chaque conseil d'établissement, lorsque nécessaire, nous présentons le bilan des voyages réalisés à date afin de pouvoir acter des remboursements de trop perçus ou d'entériner leur versement à la caisse de solidarité. Pour mémoire au-delà de 8€ de trop perçu, le reversement est automatique, en deçà, les familles ont 3 mois pour se prononcer sur un remboursement ou un versement à la caisse.

La version présentée ce jour apporte donc les modifications suivantes au tableau de novembre 2023:

- Intégration pour information de deux déplacements AS (Association Sportive) (la participation comme l'année dernière à l'open d'escalade au Luxembourg qui a eu lieu en janvier et la participation à une course d'Orientation à Lille prévue en avril), annulation du déplacement pour le congrès Maths en jeans (prévu en interne)
- Indication des reliquats par participant des voyages effectués et dont le bilan est arrêté à ce jour : Londres des terminales BFI (3,26€), Gedinne des CM1 de La Haye (26,79€), Bruxelles de l'Option théâtre (2,22€), Londres des 1ères BFI (8,20€)



Au total, ce sont donc 16 projets de voyages qui sont présentés au conseil d'établissement (les Jeux de l'Europe exclus, s'agissant d'un accueil cette année) :

- 5 voyages en Belgique
- 4 en France
- 2 aux Pays-Bas
- 2 en Angleterre
- 2 au Luxembourg
- 1 en Grèce

Sur ces 16 voyages 3 concernent l'AS. Sur les 16 voyages, seuls en voyage au primaire sont des voyages de classes.

Programmation des voyages année scolaire 2023-2024						BILAN				
Projet Destinations	Dates	Budget prévisionnel	Classes concernées	Nombre d'élèves participants	Montant plafond de la participation	Appelé	Appelé par élève participant	Dépenses constatées (hors subv° éventuelles)	Différence	A rembourser par élève participant
Londres UK	12 octobre au 15 octobre 2023	5 000 €	Terminale BFI	7	<b>750 €</b>	5 250 €	750 €	5 227 €	22,81 €	<b>3,26 €</b>
ERASMUS Luxembourg	du 13 au 14 décembre 2023	6 992 €	écodélégués	33		- €	- €	- €	- €	- €
Open d'escalade Luxembourg	du 24 au 25 janvier 2024		AS cycle terminal	8						
Gedinne Belgique	du 29 janvier au 01 février 2024	15 621 €	CM1 de La Haye	61	<b>260 €</b>	15 860 €	260 €	14 226 €	1 634,00 €	<b>26,79 €</b>
Bruxelles Belgique	du 09 au 10 janvier 2024	4 148 €	Option Théâtre	15	<b>350 €</b>	3 000 €	200 €	2 967 €	33,26 €	<b>2,22 €</b>
Londres UK	du 07 au 10 février 2024	8 060 €	1ères BFI	11	<b>750 €</b>	5 940 €	540 €	5 850 €	90,22 €	<b>8,20 €</b>
Paris France	du 14 au 16 février 2024	2 639 €	Terminales spécialité HLP	7	<b>380 €</b>	2 450 €	350 €			
Ypres Belgique	du 04 au 05 avril 2024	5 153 €	3èmes OIB	20	<b>300 €</b>	- €				
Lille Course d'Orientation	du 08 au 10 avril 2024	<b>2 064 €</b>	2 élèves de 6e, 5 de 4e pour le	10	<b>250 €</b>					
Calais France	du 04 au 06 avril 2024	17 520 €	Maths en Jeans	25	<del>550 €</del>	- €				
Lorentzen France	du 08 au 12 avril 2024	13 160 €	CM1/CM2 d'Amsterdam	32	<b>450 €</b>	12 800 €	400 €			
Jeux de l'Europe	du 16 au 18 avril 2024	10 258 €	lycée	72	<b>125 €</b>	- €				
Calcul Mental Bruxelles	du 13 au 15 mai 2024	975 €	1 élève par niveau collège	6	<b>200 €</b>	- €				
Archeon Pays-Bas	27 au 28 mai 2024	7 583 €	CE2 de La Haye	55	<b>200 €</b>	- €				
Olhain France	28 au 31 mai 2024	16 646 €	CM2 de la Haye	52	<b>350 €</b>	- €				
Archeon Pays-Bas	du 30 au 31 mai 2024	7 102 €	CE1/CE2 d'Amsterdam	46	<b>175 €</b>	- €				
JJJ Athènes Grèce	du 27 mai au 02 juin 2024	7 984 €	2des	6	<b>650 €</b>	- €				
ERASMUS Bruxelles	du 22 au 24 mai 2024		écodélégués	33		- €				

Avis formé par un vote

Vote pour : 19

Vote contre : 0

Vote abstention : 0



## 6. Questions diverses :

Question des représentants des enseignants du 2<sup>nd</sup> degré : nous aimerions que les parents nous fassent confiance et respectent notre fonction. Nous ressentons une pression régulière de la part des parents et des élèves voire une forme d'ingérence. Nous souhaiterions aborder ce point et l'étayer d'exemples concrets devant les représentants.

Parole donnée aux enseignants :

*« Si nous avons conscience que toutes les familles ne sont évidemment pas concernées par les exemples que nous allons donner, la pression ressentie par les enseignants, qui s'est accrue ces derniers temps, les empêche de faire sereinement leur travail. »*

Ce sont :

- cet élève de Terminale qui écrit à son professeur pour lui demander d'ajouter un point à son devoir car la note qu'il « a reçue pourrait faire passer sa moyenne générale sous 18 » ;
- cette mère d'élève de Terminale qui demande un RDV téléphonique à un enseignant pour lui signifier que ce serait bien qu'il mette une note prédictive de 16 à sa fille ;
- cet élève qui contacte la vie scolaire pendant les vacances pour demander que son relevé de notes soit imprimé avant qu'une mauvaise note ne tombe mais après qu'une bonne aura été publiée ;
- ce père d'élève de Première qui, réalisant qu'une ancienne mauvaise note risque de pénaliser sa fille, demande au professeur de bien vouloir supprimer cette note ou préparer une nouvelle évaluation ;
- ces parents qui contestent la sanction infligée à leur enfant, voire qui remettent en question la parole des enseignants ;
- ces familles sur le départ qui écrivent à chacun des professeurs pour leur demander de rédiger des appréciations bienveillantes sur les bulletins de leurs enfants ;
- ces mêmes familles qui portent réclamation lorsque, malgré les précautions prises, l'appréciation globale n'est pas celle qu'ils souhaitaient ;
- ces parents délégués qui évoquent l'absentéisme des enseignants, terme qui implique des absences volontaires et injustifiées, ce qui n'est absolument pas constaté chez nous ;
- ces parents qui écrivent aux professeurs pour remettre en cause le barème d'un contrôle ;
- ces familles qui protestent contre l'affectation de leur enfant dans tel groupe d'anglais ;
- ces élèves qui nous disent « il me faut 14 pour avoir telle école » et auxquels nous devons répondre que la logique est inverse : « tu pourras prétendre à cette école si tu en as le niveau » ;
- ces parents qui mettent en cause publiquement un enseignant ;
- cette maman qui envoie une copie scannée du devoir de son enfant en demandant pourquoi la note n'apparaît pas sur Pronote, le lendemain matin même du jour où le professeur a rendu les copies ;
- ces parents qui jugent anormal le fait que deux classes d'effectifs différents et à profils variés aient 1 point d'écart de moyenne dans une matière ;
- ces parents qui accusent un enfant de 16 ans d'avoir triché 3 semaines auparavant, exigent qu'il soit sanctionné par l'établissement et veulent être tenus au courant de la punition ;
- et tant d'autres exemples encore.



ÉTABLISSEMENT  
EN GESTION DIRECTE



**aefe**  
Agence pour  
l'enseignement français  
à l'étranger

*Les bons résultats se gagnent, les appréciations élogieuses se méritent. Et, quand on lit les commentaires édulcorés et imbibés d'euphémismes, croyez bien que si les bavardages sont mentionnés sur un bulletin, c'est qu'ils sont vraiment très gênants pour la classe. Et si nous mettions des bonnes notes et des appréciations dithyrambiques à tout le monde, ne croyez-vous pas que la chute serait terrible pour les élèves, à leur arrivée dans le supérieur ?*

*Nous sommes des enseignants diplômés, des professionnels. Toutes nos décisions sont prises à des fins éducatives, pour apprendre à vos enfants à respecter des règles, un cadre de vie en société. Si nous estimons qu'il faut recadrer un élève, c'est parce que nous pensons que la sanction ou la remarque est constructive et aidera votre enfant à devenir un citoyen honnête et respectueux. Nous aimerions que les parents œuvrent avec nous et non contre nous. Faites-nous confiance. Merci. »*

Proviseure : on ne peut pas et il ne faut pas établir une généralité à partir de certains cas précis. Mais il est vrai que certains élèves, certains parents ont tendance à remettre en cause l'évaluation pour certes parfois vouloir la comprendre (ce qui est compréhensible) mais aussi pour agir sur l'évaluation afin de la modifier voire de l'annuler (ce qui n'est pas acceptable). Sentiment que le nombre de cas augmente car les notes sont investies voire sur investies au regard du dossier d'un élève. Dans le cadre du contrôle continu du baccalauréat, une pression plus forte est exercée sur les enseignants et même aussi parfois sur la direction.

Effectivement, il convient de rappeler que l'évaluation des élèves est de la compétence des enseignants. Enseigner, c'est un métier.

La co-éducation école -parents, c'est favoriser la collaboration et la compréhension mais non pas s'ingérer dans les missions et les responsabilités des personnels pédagogiques.

On ne remet pas en cause le professionnalisme d'un médecin ou d'un garagiste. On ne devrait pas remettre en cause le professionnalisme des enseignants quant à l'évaluation des élèves (notation, appréciation, punition/sanction).

Lors de la dernière réunion avec le bureau de l'APE du 14 mars, ce point a été longuement abordé par la direction qui a illustré par des situations précises ce que subissaient certains personnels en termes d'ingérence et de remise en cause.

Il ne suffit pas seulement de désavouer il s'agit aussi de se questionner soi-même et se remettre en question sur le respect des fonctions de chacun.

Parents (APE, Mme Lacombe) : nous espérons que c'est bien une minorité de parents qui se permettent ces débordements. Globalement la grande majorité des parents sont courtois, polis et respectueux et reconnaissants de votre fonction. Je pense que c'est important de le dire. On s'excuse pour les comportements déplacés et on tient, dans un cadre de coéducation, que chacun joue son rôle, que chacun soit à sa place. Effectivement, les parents ont besoin de comprendre la scolarité, effectivement comme le soulignait Madame la Proviseure, il y a beaucoup de tensions sur le cycle terminal, d'ailleurs le ministère avait essayé d'anticiper en demandant que soit réalisé un projet d'évaluation : dans le document transmis par le ministère, il était noté qu'il était important que les familles puissent en comprendre les principes, ce sont des générations de parents qui ont vécu un autre bac qui sont confrontés à de nouvelles problématiques, qui ne comprennent pas et qui cherchent à comprendre. D'où l'importance qu'il y ait plus de réunions pour les parents et les professeurs pour permettre de fluidifier la parole et nous ne voudrions pas qu'il y ait un clivage entre les parents et les professeurs. Au contraire, parce qu'on a besoin de comprendre la scolarité de nos enfants, le fonctionnement, ce nouveau bac. Donc on s'excuse auprès des enseignants pour les comportements déplacés de certains



ÉTABLISSEMENT  
EN GESTION DIRECTE



**aefe**  
Agence pour  
l'enseignement français  
à l'étranger

parents. On tient à souligner que dans « Le Monde » il y avait un article qui faisait état de ces crispations, qui montrait que c'était effectivement quelque chose qui se retrouvait dans tous les établissements de France et suite à cette lecture je pense qu'on en parlera autour de nous, auprès de la communauté parentale et on voudrait vraiment éviter les clivages, d'un côté les professeurs, de l'autre les parents parce qu'on œuvre tous pour que ça se passe bien pour nos enfants, que les enfants puissent évoluer dans un cadre de bien-être, les enseignants aussi qu'ils puissent enseigner convenablement sans avoir de pression et qu'il y ait une réelle fluidité de parole entre les parents et les enseignants.

Question des représentants du 2<sup>nd</sup> degré : pourrait-on faire réapparaître le nombre d'heures manquées et les retards sur les bulletins ?

Réponse : ce point pourra être discuté au conseil pédagogique. L'absence de ces informations sur le bulletin questionne car dans les bulletins scolaires, les absences et retards sont généralement notés. Les personnels qui travaillent au lycée seront en mesure d'explicitier ce choix qui a été fait par le passé.

Question parents (APE) : le passage au semestre de la 6<sup>ème</sup> aux terminales devait être expérimental. Les parents partagent régulièrement leurs préoccupations à ce sujet avec l'APE et nous avons relayé à plusieurs reprises l'ensemble des problématiques. Au vu des nombreux retours de parents, de l'année scolaire qui apparaît réduite, de l'impact parfois défavorable du semestre sur les dossiers d'inscription à l'enseignement supérieur, de l'intérêt d'améliorer le suivi de l'élève par les familles et donc de permettre aux élèves de mener à bien leurs projets, serait-il possible d'envisager un retour aux trimestres dès l'année scolaire prochaine ?

Réponse : la réponse a été communiquée maintes fois au bureau de l'APE. Les équipes pédagogiques ainsi que la direction sont favorables à la semestrialisation.

Question parents (APE) : les élèves du secondaire manquent d'espace, et notamment dans la cour. A cette limitation physique s'ajoutent certaines contraintes qui limitent l'expression des élèves (par exemple l'usage du piano) pendant les temps de pause. Dans le cadre du projet d'établissement et de l'axe "Améliorer le cadre de vie des élèves", serait-il possible de repenser les aménagements du secondaire pour que les élèves puissent bénéficier de temps et d'espace de détente ?

Réponse : effectivement l'aménagement des espaces et la recherche d'espaces est une volonté des équipes de trouver des réponses. Certaines ont déjà été réalisées : suppression de l'espace vitrée et réfection peinture de la cafétéria. D'autres ont été pensées et soumises au service immobilier de l'AEFE : création éventuelle d'un espace au 3<sup>ème</sup> étage, achat du terrain dans le prolongement du jardin pour le déplacement du gymnase primaire et sa transformation en cour couverte.... L'équation du financement reste posée compte tenu de l'équilibre budgétaire actuellement fragile. En outre la validation du Schéma Pluriannuel de Stratégie Immobilière de l'Agence (SPSI) est toujours attendue concernant une approbation formelle.

Question parents (APE) : bien conscients de la liberté pédagogique, il nous semble néanmoins important de faire savoir que certains élèves durant toute la durée du collège ne font aucun voyage scolaire. Pourtant les voyages participent au savoir et au savoir être, au vivre ensemble. Ainsi, pour faire vivre le sentiment d'appartenance, et en ligne avec l'objectif 2.4 du Projet d'établissement "Valoriser l'identité du Lycée autour d'un collectif partagé", pourrions-nous institutionnaliser un voyage en fin de troisième, après les épreuves du brevet, qui permettrait à chacun de bénéficier de ce type d'apprentissage et de relation à l'autre avant d'entamer une scolarité au lycée ?



ÉTABLISSEMENT  
EN GESTION DIRECTE



**aefe**  
Agence pour  
l'enseignement français  
à l'étranger

Réponse : la demande de sorties et de voyages a déjà été abordée et la liberté pédagogique de concrétiser ce type d'action est et doit rester au niveau du respect de cette liberté.

Questions parents (APE, Mme Lacombe) : est-ce que ce serait envisageable ? Est-ce que ça peut être lors d'une réunion de conseil pédagogique ? Tenez les parents ont pensé à ceci, pour les raisons suivantes...

Provisure : en général, je reprends des choses que j'estime être intéressantes à discuter avec les équipes pédagogiques. Lorsque cela relève de la liberté pédagogique, ce n'est pas opportun. Les sorties et les voyages relèvent de la liberté pédagogique qui est un droit fondamental. L'initiative des voyages n'est pas de même nature entre le primaire et le secondaire. Alors qu'en primaire, les voyages concernent des classes ; dans le secondaire, il s'agit davantage de groupes d'élèves.

Parents (APE, Mme Lacombe) : donc cette question est un non sujet ?

Provisure : ce n'est pas un non sujet, les enseignants sont libres de faire ou ne pas faire des voyages scolaires, des sorties mais il n'y a pas de politique de l'établissement visant à favoriser les voyages d'un niveau ou les sorties d'un niveau. D'ailleurs, dans le second degré, se posent la question du nombre de voyages et sorties qui viennent perturber le déroulé des programmes. Ce point a déjà été discuté lors d'un précédent conseil pédagogique. Il s'agit à la fois de soutenir les activités, sorties, voyages qui sont bénéfiques mais il ne faut pas non plus qu'à un moment donné elles viennent déstabiliser les cours et les programmes.

Question parents APE : ayant mis en place un nouveau Plan d'établissement pour la période 2024-2028, pourriez-vous expliciter comment le budget et les investissements qui y sont prévus soutiennent les divers objectifs du Projet d'établissement ?

Réponse : exemple éducation à la sexualité : dans les enseignements (masse salariale) et intervenants extérieurs rémunérés ou gratuits.

Question parents (APE, M. Remy) : pourriez-vous expliciter comment le budget des investissements qui sont prévus soutiennent les divers objectifs du projet d'établissement ? On en a déjà discuté par rapport à une question qui ne soit pas polémique concernant certaines dépenses de l'établissement. C'est à la fois trouver un équilibre entre le budget et à la fois satisfaire au projet d'établissement. Il y a des dépenses qui ont été faites et qui ne cadrent pas forcément avec le projet d'établissement et donc trouver un juste équilibre.

Provisure : le projet d'établissement, c'est les axes pédagogiques et éducatifs pour les 4 ans à venir. Si on prend l'objectif « développer l'AS » si je voulais évaluer le budget par rapport à ce point, je ne pourrais pas vraiment le faire parce que l'AS est portée par les salaires (c'est dans le service du professeur) est-ce que je dois inclure cela dans l'investissement ou est-ce que je dois regarder tout ce qui se fait autour de l'AS ? par exemple, le mur d'escalade, les sorties, etc... donc en fait, on ne regarde jamais le projet d'établissement sous l'angle budgétaire ou investissement, c'est deux choses différentes.

Parents (APE, M. Remy) : il y a pas mal d'investissement qui ont été faits, il y a eu pas mal d'appareils de prises de vue dans le cadre de l'AS mais qui sont quand même dans le budget de l'établissement.

Provisure : c'est normal parce qu'en fait, c'est toutes les subtilités de notre métier. Le matériel en sport peut être utile en sport et à l'AS. Pareil pour la Webradio, au départ c'est une activité à proprement parler mais elle peut être utilisée par tous les enseignants qui utilisent cette salle.

Parents (APE, M. Remy) : en fait c'est transverse.



ÉTABLISSEMENT  
EN GESTION DIRECTE



**aefe**  
Agence pour  
l'enseignement français  
à l'étranger

Provisure : on ne regarde pas le projet d'établissement sous cet angle. Il y a des années où on va privilégier plus un axe que d'autres. Mais le projet d'établissement, c'est une autre dynamique à la fois de pilotage et de cadre dans lequel on s'inscrit au niveau des projets.

Questions des représentants des élèves : changer les ordinateurs en panne ; changer le nom du cours de français en cours de littérature ; présence de l'infirmière plus souvent ; avoir plus d'intervention de gendarmerie mais pas juste sur le harcèlement.

Provisure : il y a des nouveaux ordinateurs mais parfois ça prend un peu de temps, le besoin en réparation n'est pas toujours connu, on n'a qu'un seul informaticien. Après quand on a décidé que certains ordinateurs étaient trop vieux ou qu'il fallait réparer, le temps de les acheter, il faut faire un choix financier, il faut les commander, il faut les livrer et après les installer. Le lycée a une politique d'investissement importante.

Elève : maintenant au collège et au lycée on apprend le français mais on fait du théâtre, de la poésie mais pas souvent de la grammaire, de la conjugaison ou du vocabulaire et c'est mieux de dire cours de littérature.

Provisure-adjointe, Mme Lux : c'est très facile il suffit de faire une saisie dans le logiciel d'emploi du temps. Si les enseignants me font remonter que ce doit s'appeler « cours de littérature » ce sera avec plaisir que pour l'année prochaine on verra apparaître dans les emplois du temps « cours de littérature ».

Provisure : il faudra voir au niveau des programmes et de la réglementation.

Provisure : concernant le poste d'infirmière, la quotité a été modifiée pour que ce soit un poste d'infirmière et un poste de psychologue scolaire, ce qui était une très bonne idée. Ce qui explique que l'infirmière n'est pas à temps plein dans le lycée et qu'effectivement parfois elle manque aux élèves. Mais on a l'avantage d'avoir une autre personne avec d'autres compétences et c'est important que l'on ait une psychologue scolaire au lycée. Pour l'instant on n'a pas l'option d'augmenter la quotité de l'infirmière, cela ne veut pas dire que le besoin n'existe pas.

Provisure : la question du harcèlement n'est pas si prégnante que ça auprès des élèves. En tout cas nous sommes très attentifs, avec des actions qui reprennent les thématiques des élèves, de la société et bien évidemment pas que le harcèlement mais d'autres sujets aussi importants.

Parents (APE, Mme Lacombe) : nous voudrions communiquer aux autres enseignants que nous réaffirmons notre soutien auprès de la communauté enseignante. On souhaite impérativement éviter les clivages et que chacun soit dans une posture pour communiquer au mieux.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30.



ÉTABLISSEMENT  
EN GESTION DIRECTE



**aefe**  
Agence pour  
l'enseignement français  
à l'étranger

La Présidente du conseil d'établissement  
Ouardda ROUBI-GONNOT

Les secrétaires de séance :

Céline ALRIC, directrice école primaire Amsterdam

Julie DRESSCHER, représentante des enseignants du 2<sup>nd</sup> degré